Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 029-212900781-20251211-DEL_2025_45-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'HANVEC

Nombre de membres :		L'an deux mil vingt-cinq
En exercice	19	Le onze décembre à dix-huit heures trente minutes
Présents	12	le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance
Votants	19	publique, sous la présidence d'Yves CYRILLE, le Maire.
		Date de convocation : 5 décembre 2025

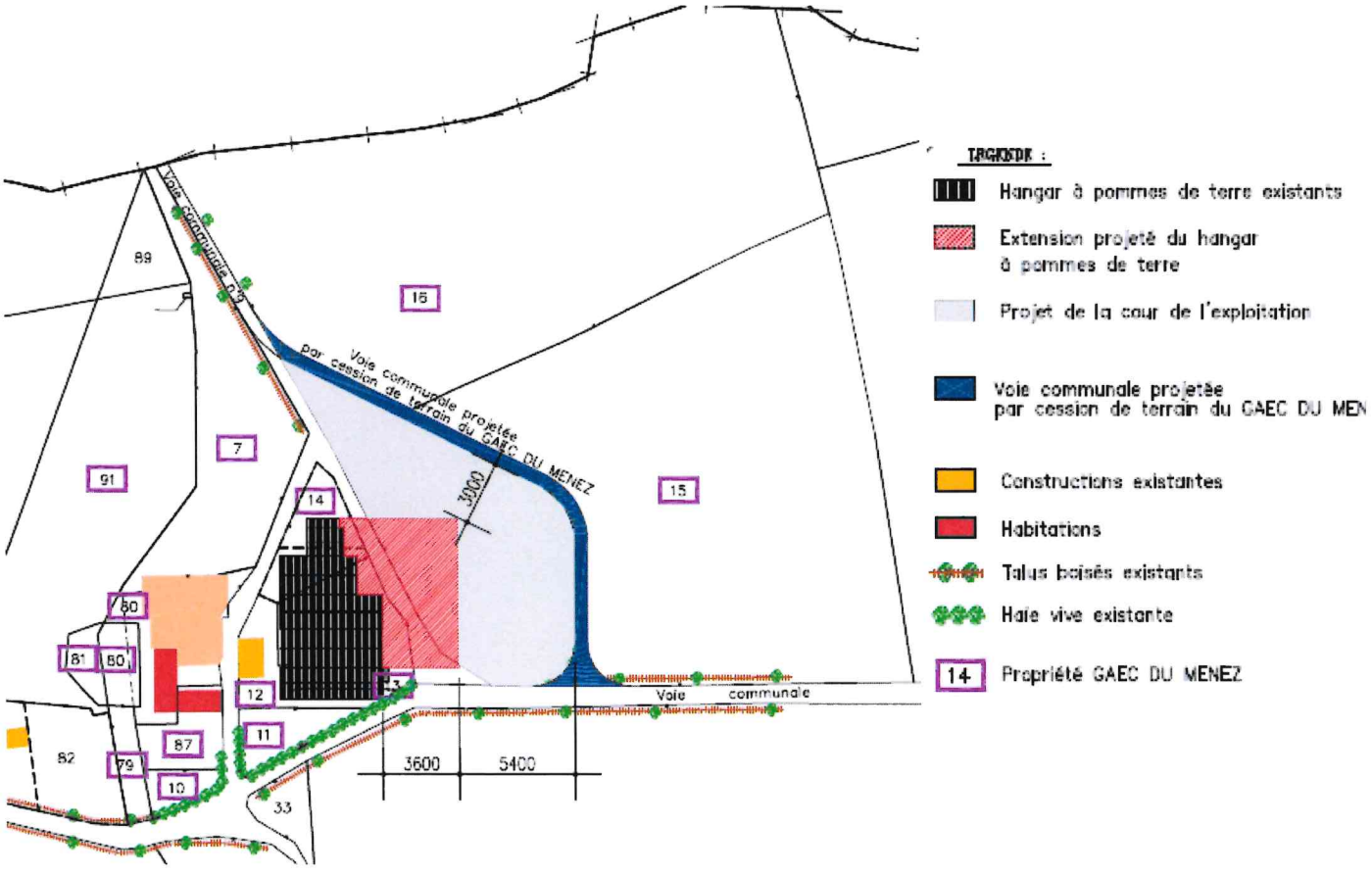
PRÉSENTS : Yves CYRILLE, Isabelle TANNE, Alain LE BORGNE, Gilbert KEROMNES, Marie-Françoise MARHIC, Marta L'HUILLIER, Jean-Christophe TOMAS, Jérôme DUBRAY, Betty CROGUENNOC, Thibaud LELOUP, Emma GUILLOU, Philippe ARNAUD (présent à compter de 18h43).
ABSENTS EXCUSÉS : Fabienne GRANDJEAN pouvoir donné à Marta L'HUILLIER, Jean-Luc FLOCH pouvoir donné à Marie-Françoise MARHIC, Damien ILY pouvoir donné à Isabelle TANNE, Mélanie THOMIN pouvoir donné à Gilbert KEROMNES, Stéphanie LE HIR pouvoir donné à Alain LE BORGNE, Olivier LE VOURCH pouvoir donné à Jérôme DUBRAY, Corinne CHARDOT pouvoir donné à Philippe ARNAUD.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du conseil, conformément à l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales. Emma GUILLOU a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

DEL 2025-45 : CESSION D'UNE PORTION D'UNE VOIE COMMUNALE AU LIEU-DIT MESCAM HUELLA - LANCEMENT D'UNE ENQUETE PUBLIQUE

EXPOSE DES MOTIFS

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que la société GAEC DU MENEZ, a pour projet d'agrandir son bâtiment d'exploitation et de conditionnement de pommes de terre situé dans le village de Mescam Huella. Le projet, qui consiste à prolonger l'existant vers l'Est (4 000m² environ), sera réalisé sur les parcelles cadastrées AH 13, 14 et 15, d'une surface respective de 3 160 m², 1 705 m² et 42 015 m², pour un total de 46 880 m². Il empiètera sur l'actuelle voie communale N°9, dont le déplacement est proposé comme suit :



Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 029-212900781-20251211-DEL_2025_45-DE

DELIBERATION

Vu l'avis favorable de la commission voirie (4 voix pour, 1 abstention),

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés :

ARTICLE 1 : Autorise le Maire à lancer une enquête publique pour :

- La désaffectation d'une portion de la voirie communale n°9 selon le plan joint,
- L'acquisition par la commune d'une portion des parcelles cadastrées AH15 et AH14 pour la réalisation aux normes de la nouvelle voie communale.

ARTICLE 2 : Dit que tous les frais afférents à ces transactions (frais de notaire, de géomètre d'enquête publique et de réalisation de la nouvelle voirie) seront à la charge du pétitionnaire.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE

Le Maire,
Yves CYRILLE



La secrétaire de séance
Emma GUILLOU

